

## AUTRICHE

### Priorités fondées sur des indicateurs

#### **Relever les taux de diplômés de l'enseignement supérieur (2007, 2009, 2011)**

**Recommandations :** Repousser à un stade ultérieur les décisions d'orientation scolaire et renforcer l'aide linguistique apportée aux jeunes issus de l'immigration. Étendre le système de financement fondé sur les résultats dans l'enseignement supérieur et permettre aux universités de réintroduire des droits d'inscription, accompagnés d'un large système de prêts aux étudiants assujettis à des conditions de ressources.

**Mesures prises :** La « nouvelle école secondaire » (*Neue Mittelschule*), unifiant les filières « générale » et « classique » du premier cycle de l'enseignement secondaire pour les élèves de 10 à 14 ans a été lancée sous la forme d'un projet pilote en 2008-09. Les autorités ont annoncé en mai 2011 que ce système sera étendu à l'ensemble de l'enseignement secondaire d'ici à 2015-16.

#### **Réduire les obstacles à l'entrée dans les industries de réseau (2007, 2009, 2011)**

**Recommandations :** Veiller à ce que les tarifs d'accès ne soient pas maintenus à un niveau artificiellement élevé. Assouplir les restrictions en matière de participation au capital et privatiser totalement le secteur de l'électricité. Stimuler la concurrence dans le transport ferroviaire. Réduire ou éliminer les subventions croisées qui subsistent dans toutes les industries de réseau.

**Mesures prises :** De nouvelles avancées ont été réalisées dans la mise en œuvre des directives de l'UE concernant les secteurs du gaz et de l'électricité. Une loi sur le gaz naturel renforçant la concurrence a été adoptée en 2011. De nouvelles obligations en matière d'accès ont été imposées aux exploitants de réseaux de télécommunications identifiés en tant qu'entreprises puissantes sur le marché en 2010.

#### **Réduire les incitations au retrait précoce du marché du travail (2007, 2009, 2011)**

**Recommandations :** Introduire progressivement toutes les dispositions des réformes antérieures des retraites sans assouplir les conditions. Durcir les critères d'ouverture des droits aux pensions d'invalidité, afin de d'assurer que ces prestations ne sont accordées que lorsqu'elles sont clairement justifiées.

**Mesures prises :** Un certain retour en arrière par rapport à la réforme de 2003-04 s'est traduit par la diminution de moitié du taux de décote et la prolongation des programmes spéciaux de préretraite en 2007-08. L'admissibilité au régime des pensions a été durcie en 2011 et un resserrement de l'accès au régime de préretraite est prévu pour 2014. L'initiative « apte au travail » (« fit2work »), engagée en 2011, et un service d'information et de consultation sur la santé en milieu professionnel visent à réduire l'invalidité et les sorties précoces du marché du travail.

### Autres priorités

#### **Réduire les obstacles à la concurrence dans les services professionnels et le commerce de détail (2007, 2009, 2011)**

**Recommandations :** Alléger les réglementations applicables aux activités industrielles et commerciales et réduire les dispositions sectorielles d'autoréglementation qui font obstacle au jeu de la concurrence dans les services « professionnels ». Abolir la participation obligatoire aux associations professionnelles dans les professions libérales. Encourager davantage la concurrence dans le commerce de détail.

**Mesures prises :** La loi sur les activités industrielles et commerciales a été modifiée en 2008 et 2010 pour faciliter l'entrée dans diverses professions. Les horaires d'ouverture des magasins ont été étendus en janvier 2008. La loi sur les services horizontaux mettant en œuvre la Directive de l'UE sur les services au niveau fédéral a été adoptée en octobre 2011.

#### **Abaisser les taux marginaux d'imposition des revenus du travail (2007, 2009, 2011)**

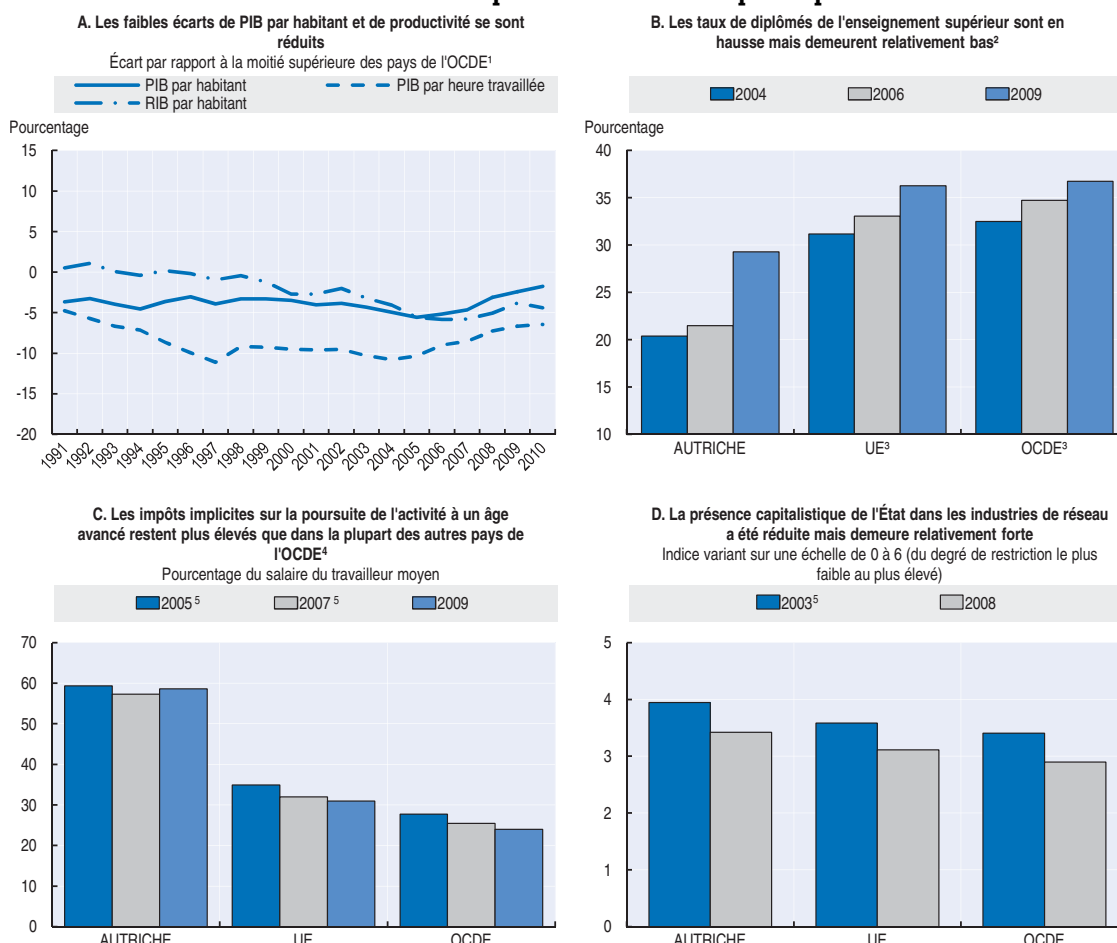
**Recommandations :** Réduire les taux marginaux d'imposition des revenus, en particulier pour les travailleurs faiblement qualifiés, et financer cette diminution par un nouvel élargissement de l'assiette de cet impôt, fondé sur une réduction des très nombreuses déductions fiscales et, éventuellement, sur une augmentation des impôts sur la propriété et la consommation (notamment les taxes environnementales).

**Mesures prises :** L'impôt sur le revenu des personnes physiques a été quelque peu réduit en 2009, notamment par le biais d'allègements fiscaux accordés aux familles avec enfants, aux entrepreneurs et aux travailleurs indépendants. Les cotisations d'assurance-chômage ont été allégées pour les bas salaires en 2008. Les taxes environnementales et les taxes sur le secteur financier ont été accrues dans le cadre du programme d'assainissement budgétaire du début de 2011.

## AUTRICHE


- Le faible écart de PIB par habitant par rapport à la moyenne supérieure des pays de l'OCDE s'est réduit depuis 2005, inversant la tendance au creusement observée depuis le début des années 90. Cette amélioration est due à la fois à une progression de la productivité du travail et à une augmentation du taux d'activité, notamment pour les travailleurs âgés.
- Parmi les domaines prioritaires, des progrès ont été réalisés dans la réduction des incitations à la préretraite et les mesures prévues devraient être totalement mises en œuvre. Il faut faire davantage, pour accroître les taux de diplômés de l'enseignement supérieur, renforcer la concurrence dans le secteur des services et les industries de réseau et déplacer une partie de la charge fiscale qui pèse sur le travail.
- Dans les autres domaines, les mesures mises en place pour répondre à la crise, comme les modifications apportées au dispositif de chômage partiel et au congé formation payé, qui sont encore en vigueur, ont empêché des licenciements excessifs.

## Indicateurs de performance et de politique



1. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).
2. Somme des taux d'obtention à chaque âge d'un premier diplôme de l'enseignement supérieur de type A.
3. Moyenne des pays européens membres de l'OCDE. Les moyennes de l'UE et de l'OCDE excluent la Belgique, le Chili, la Corée, l'Estonie et la France.
4. Niveau moyen de l'impôt implicite qui pèse sur la poursuite de l'activité pendant cinq années supplémentaires du fait des « voies d'accès anticipé à la retraite » (telles qu'elles sont définies dans Duval, 2003) pour les personnes âgées de 55 et 60 ans.
5. Moyenne des pays européens membres de l'OCDE. Les moyennes de l'UE et de l'OCDE excluent le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovaquie.

Source : Graphique A : OCDE, *Bases de données des comptes nationaux et du n° 90 des Perspectives économiques* ; graphique B : OCDE (2011), *Regards sur l'éducation* ; graphique C : Duval, R. (2003), « The Retirement Effects of Old-Age Pension and Early Retirement Schemes in OECD Countries », *Document de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 370, Éditions OCDE, et calculs de l'OCDE ; graphique D : OCDE, *Base de données sur la réglementation des marchés de produits*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932565053>